



---

« Espace Jaloine »  
380 route de Jaloine  
07290 Saint-Romain-d'AY  
administration@val-d-ay.fr  
04 75 34 91 83  
comptabilite@val-d-ay.fr  
04 81 52 00 43  
economie@val-d-ay.fr  
04 81 52 00 45  
www.val-d-ay.fr

---

# Compte rendu

Conseil Communautaire

du jeudi 9 juillet 2020

à 18 heures 30

« Salle polyvalente » - Prapérier - 07290 Saint-Romain-d'AY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
Arrondissement de Tournon-sur Rhône  
Canton du Haut-Vivarais

**L'AN DEUX MILLE VINGT  
LE NEUF JUILLET  
À DIX HUIT HEURES TRENTE**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **26**

Présents : **25**

Suffrages exprimés : **26**

DATE DE CONVOCATION

**4 juillet 2020**

DATE D’AFFICHAGE

**4 juillet 2020**

PERSONNES PRÉSENTES

**BALANDRAU Xavier**  
**BAYLE Véronique**  
**BENIMELLI Thibaud**  
**BESSET François**  
**BOUILLOT Sébastien**  
**BRUYERE Alexandre**  
**BURRIEZ Jacques**  
**CLEMENCON Marie-Claire**

**CLUSEL Franck**  
**COLL Norbert**  
**DEGACHE Sophie**  
**DELHORME Marie-France**  
**DELOCHE Nicole**  
**DETERNE Bernard**  
**FERRAND André**  
**GRIFFE Pascale**  
**JUILLAT Gaëtan**

**MARMEY Frédéric**  
**MARTIN Brigitte**  
**MOURIER-DUVIGNAUD Karine**  
**PALISSE Marie-Hélène**  
**REYNAUD Denis**  
**ROCHE Christian**  
**TALANCIEUX Denis**  
**VERCASSON Marie**

PERSONNES ABSENTES

**BUCHE Gérard** (pouvoir à MARTIN Brigitte)

ASSISTAIENT À LA SÉANCE

**BALLIGAND Cécile**  
**GENTIAL Véronique**  
**VALLON Christelle**

## INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La présidente sortante, Mme Brigitte MARTIN, déclare la séance du conseil communautaire du Val d'Ay ouverte.

Elle rappelle que le conseil communautaire s'est réuni ce jour pour élire le président de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Elle fait lecture des noms, prénoms et communes des 26 nouveaux délégués et déclare le conseil communautaire installé.

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mme Brigitte MARTIN donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, M. Jacques BURRIEZ, afin de procéder à l'élection du président. Ce dernier fait l'appel et indique qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir désigné :

- Secrétaire : M. Gaëtan JUILLAT
- Assesseur 1 : M. Bernard DETERNE
- Assesseur 2 : Mme Pascale GRIFFE

M. Jacques BURRIEZ demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- Mme Marie VERCASSON, présente sa candidature et les raisons qui la motivent pour ce poste.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **2**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **24**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERCASSON Marie	24	Vingt-quatre

**Mme Marie VERCASSON est proclamée présidente  
de la Communauté de Communes du Val d'Ay et immédiatement installée.**

## FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2019-10-18-010, en date du 18 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

La présidente de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire, lequel comprend désormais 26 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 6 vice-présidents.

Il est par ailleurs précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents. Dans ce cas présent, pour la Communauté de Communes du Val d'AY, le nombre de vice-présidents ne doit donc pas être supérieur à 8 avec un vote à la majorité qualifiée des deux tiers.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

La présidente propose de fixer le nombre de vice-présidents à 7.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 7 le nombre de vice-présidents.**

## ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Mme Marie VERCASSON, présidente nouvellement élue, fait procéder, dans les mêmes formes que pour l'élection du président, à l'élection des sept vice-présidents de la Communauté de Communes du Val d'AY.

### Élection du 1<sup>er</sup> vice-président

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **MARTIN Brigitte**

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- g) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- h) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- i) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- j) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- k) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- l) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Brigitte	26	Vingt-six

**Mme Brigitte MARTIN a été proclamée 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes du Val d'AY et a été immédiatement installée.**

## Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **FERRAND André**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERRAND André	26	Vingt-six

**M. André FERRAND a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Ay et a été immédiatement installé.**

## Élection du 3<sup>ème</sup> vice-président

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **BALANDRAU Xavier**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALANDRAU Xavier	26	Vingt-six

**M. Xavier BALANDRAU a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Ay et a été immédiatement installé.**

## Élection du 4<sup>ème</sup> vice-président

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **ROCHE Christian**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHE Christian	26	Vingt-six

**M. Christian ROCHE a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président  
de la Communauté de Communes du Val d'AY et a été immédiatement installé.**

### **Élection du 5<sup>ème</sup> vice-président**

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **BURRIEZ Jacques**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BURRIEZ Jacques	26	Vingt-six

**M. Jacques BURRIEZ a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président  
de la Communauté de Communes du Val d'AY et a été immédiatement installé.**

### **Élection du 6<sup>ème</sup> vice-président**

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

- **COLL Norbert**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COLL Norbert	26	Vingt-six

**M. Norbert COLL a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Ay et a été immédiatement installé.**

## Élection du 7<sup>ème</sup> vice-président

Mme Marie VERCASSON demande à l'assemblée s'il y a des candidats :

► **BOUILLOT Sébastien**

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : **26**
- f) Majorité absolue\* : **14**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUILLOT Sébastien	26	Vingt-six

**M. Sébastien BOUILLOT a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Ay et a été immédiatement installé.**

\* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Les dispositions de l'article L.5211-10 précisent que le bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay précisent que le conseil élit parmi ses membres, un bureau comptant au moins un représentant par commune.

Aussi, il convient de déterminer le nombre de membres du bureau communautaire.

Vu que les 8 communes de la communauté de communes sont représentées par la présidente ou les vice-présidents, la présidente propose que le bureau soit composé de la présidente et des 7 vice-présidents.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE que le bureau communautaire sera composé de la présidente et des 7 vice-présidents.**

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La présidente fait lecture de la charte de l'élu local, que tous les conseillers communautaires ont reçu par mail.

## INFORMATIONS DIVERSES

La présidente confirme les dates des 2 prochains conseils communautaires :

- ▶ Jeudi 16 juillet 2020 à 18h30 à la salle polyvalente de Saint-Romain-d'Ay
- ▶ Jeudi 23 juillet 2020 à 18h30 à la salle polyvalente de Saint-Romain-d'Ay

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à ajouter, la Présidente lève la séance à 19 H 30.

**Pour validation du présent compte rendu**

**La présidente,  
Marie VERCASSON**



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Vercasson M". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AY" around the top edge, "Saint-Romain-d'Ay" in the center, "07290" below it, and "Ardèche" at the bottom. There is also a small "Page:" label next to the name in the stamp.